

**Référentiel de compétences du
conseiller (techno) pédagogique à l'université**

Le conseiller (techno) pédagogique contribue au développement pédagogique de l'enseignant à l'université afin d'œuvrer à la qualité de la formation des étudiants

- 1. Accompagner la pratique et conseiller les enseignants et les équipes d'enseignants :**
 - analyse des besoins (diagnostic) et du contexte
 - aide à la mise en place de dispositifs pédagogiques
 - gestion et planification de projets d'équipes ou de réformes
 - participation à des activités d'aide à l'apprentissage des étudiants
- 2. Sensibiliser et former à la pédagogie universitaire :**
 - conception et animation de formations à tous niveaux (nouveaux académiques, assistants, enseignants,...)
 - organisation de manifestations de sensibilisation à la pédagogie universitaire
 - promotion de la formation pédagogique à l'université
- 3. Outiller et supporter la valorisation (personnelle et institutionnelle) de la mission d'enseignement afin de soutenir l'engagement des enseignants dans cette mission :**
 - aide à l'élaboration d'outils de valorisation professionnelle (portfolio, ...)
 - aide à la communication et à la publication en pédagogie
 - soutien au développement d'expériences innovantes et partage des résultats
- 4. Contribuer à développer et à diffuser la recherche en pédagogie universitaire :**
 - diffusion de résultats de recherche pertinents auprès de la communauté enseignante
 - conduite de projets de recherche, de R&D, de recherche action et collaborative
 - participation à des manifestations scientifiques
 - publications et communications
 - veille (techno-)pédagogique
- 5. Favoriser les échanges et développer les réseaux entre les acteurs concernés afin de mutualiser les bonnes pratiques :**
 - organisation et animation de communautés de pratiques
 - organisation de séminaires et partage d'expériences
 - relais et médiation entre différents acteurs (étudiants, enseignants, institution,...)
- 6. Participer à l'évaluation des enseignements, des dispositifs et des programmes :**
 - conception, analyse et suivi d'enquêtes pédagogiques/enquêtes qualité
 - développement, adaptation et/ou transmission de méthodes et outils de récolte de données
 - articulation de l'évaluation avec les plans stratégiques institutionnels
 - évaluation conseil
- 7. Conseiller l'institution dans le pilotage de la politique d'enseignement :**
 - instruction et préparation de dossiers institutionnels à caractère pédagogique
 - participation aux conseils et commissions
 - coordination et médiation entre les autorités et les acteurs
- 8. Produire des ressources et des outils pédagogiques :**
 - création et mise à disposition de documentations (techno) pédagogiques
 - création de ressources multimédias pour l'enseignement (animations, vidéos, etc.)
 - conception et mise en œuvre de dispositifs technologiques de soutien à l'apprentissage (didacticiels, cours en ligne, etc.)